



## MARCHE PUBLIC DE SERVICES

# REGLEMENT DE CONSULTATION

### MAITRE D'OUVRAGE

Commune d'Authon-du-Perche

1 place de la Mairie

28330 AUTHON-DU-PERCHE

Tel : 02.37.49.59.68

Adresse mail : [mairie.authonduperche@wanadoo.fr](mailto:mairie.authonduperche@wanadoo.fr)

### OBJET DE LA CONSULTATION

**Maîtrise d'œuvre pour la révision du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées de la commune nouvelle d'Authon-du-Perche**

### REMISE DES OFFRES

**Date limite de réception : 11 octobre 2019**

**Heure limite de réception : 17h00**

## **Table des matières**

1	Objet de la consultation.....	1
2	Conditions de la consultation.....	1
3	Dossier de consultation .....	2
4	Présentation des offres .....	2
5	Elimination et jugement des offres.....	3
6	Conditions de remise des offres .....	3
7	Correspondances .....	4

## **1 Objet de la consultation**

- La présente consultation concerne la maîtrise d'œuvre pour la révision du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées de la commune nouvelle d'Authon-du-Perche
- Type de marché : services
- Forme de marché : simple

## **2 Conditions de la consultation**

### **2.1 Etendue et mode de la consultation**

- La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

### **2.2 Maîtrise d'ouvrage**

- La maîtrise d'ouvrage est assurée par :
    - Commune d'Authon-du-Perche – 1 place de la Mairie – 28330 AUTHON-DU-PERCHE
- Tel : 02.37.49.59.68 – Mail : [mairie.authonduperche@wanadoo.fr](mailto:mairie.authonduperche@wanadoo.fr)

### **2.3 Décomposition en tranches et en lots**

- 1 seul lot

### **2.4 Variantes**

- Variantes autorisées

### **2.5 Mode de dévolution**

- Le marché sera conclu avec un contractant unique

### **2.6 Mode de règlement**

- Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement administratif.

### **2.7 Délai d'exécution**

- Date prévisionnelle de début des prestations : Décembre 2019
- Délai : 12 mois

### **2.8 Délai de validité des offres**

- Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours
- Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation

### **2.9 Négociation**

- Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis les trois meilleures offres.

### **3 Dossier de consultation**

#### **3.1 Contenu du dossier**

- Le dossier de consultation comprend les documents suivants :
  - Le règlement de consultation (RC)
  - Le cahier des charges

#### **3.2 Mise à disposition du dossier de consultation en totalité par voie électronique**

- Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.amf28.org>

### **4 Présentation des offres**

- Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française
- Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société.

#### **4.1 Contenu de l'offre**

- Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée
- Il comprendra les pièces suivantes :

- DUME

**Ou**

- DC 1 – Lettre de candidature
- DC 2 – Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- Seront obligatoirement transmis également :
  - Attestation d'assurance en cours de validité
  - Déclaration décrivant les effectifs du candidat pour chacune des deux dernières années
  - Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
  - Carte de qualification professionnelle ou équivalent
  - Présentation de l'entreprise et références similaires au projet
  - Acte d'engagement complété et daté
  - Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (bordereau de prix)
  - Planning prévisionnel des travaux
  - Déclaration sur l'honneur selon article 48 du décret du 25 mars 2016 qui justifie aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment la

régularité au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

- Le pouvoir adjudicateur conclura dans l'unité monétaire suivante : euros

## **5 Elimination et jugement des offres**

- Les montants indiqués dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (bordereau de prix) seront contrôlés. En cas de divergences avec les montants portés à l'acte d'engagement, une demande de précisions sera adressée au candidat. Pour les erreurs matérielles, l'acte d'engagement pourra faire l'objet d'une mise au point.

### **5.1 Elimination des offres**

- Lors de l'ouverture, les offres des candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes par rapport à la prestation, objet de la consultation, seront éliminées.

### **5.2 Jugement des offres**

- Les offres de chaque candidat seront analysées suivant l'examen de la conformité des réponses aux documents de consultation.
- Le jugement des offres se fera sous les critères suivants :
  - Prix (offre économiquement la plus avantageuse) : 50 %
  - Valeurs techniques et références : 30 %
  - Engagement sur le planning : 20 %
- Le candidat ayant obtenu la note maximale obtiendra le marché.

## **6 Conditions de remise des offres**

Par voie électronique exclusivement, sur la plateforme de dématérialisation :

<http://www.amf28.org>

La procédure de dépôt de pli est détaillée sur le site.

Les candidats doivent s'assurer qu'ils disposent d'une signature électronique sécurisée conforme à celle requise.

**Les offres doivent être remises avant le vendredi 11 octobre 2019 – 17h00.**

## **7 Correspondances**

- Avant la remise des offres
  - Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats sont invités au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres à échanger avec le maître d'ouvrage via la plateforme <http://www.amf28.org>
  - Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.